

École publique de Saint Jean de Touslas Coopérative scolaire

Une coopérative d'école ainsi qu'une coopérative de classe pour les élèves de cours moyen fonctionnent au sein de notre école.

Ces deux coopératives sont affiliées à l'Office Central de Coopération à l'École*.

La cotisation annuelle (adhésion + assurance) auprès de cet organisme de tutelle s'élève à 2,15€ par élève.

Une coopérative permet :

- d'acheter différents produits durant l'année scolaire pour permettre la réalisation de projets de classe (achat d'ingrédients pour des ateliers cuisine, de peinture pour les décors de la fête de l'école, ...)
- de vendre des produits confectionnés en classe ou de cession (photos de classe, fromages, ...) en vue de réaliser des projets de classe,
- d'assurer la responsabilité des élèves, des enseignants et des intervenants bénévoles durant ces activités,
- d'ouvrir et gérer un compte bancaire.
- **pour les élèves de cycle 3 d'autogérer financièrement des projets de classe.**

Les coopérateurs de CM ont élu aujourd'hui leurs représentants :

Pablo Ronzon (président), Célia Ebel-Delvallée et Vérane Imbert (secrétaires), Lucas Nicoli (trésorier).

Pour alimenter ces coopératives, vous pouvez effectuer un don libre sous enveloppe cachetée, par chèque ou en espèces, accompagné du coupon ci-dessous.

Nous vous proposons une mise de fonds de rentrée de 5€ par élève.

Merci d'avance !

Pour les parents des élèves de CM → Coop de la classe de CM,

Pour les parents des élèves des 3 autres classes → Coop de l'école.

Madame, Monsieur _____ participe(nt)

au financement de la coopérative de la classe de CM par un don de ____ €
en espèces par chèque à l'ordre de OCCE

Signature(s)

(*) OCCE (www.occe.coop) : association nationale créée en 1928, régie par la Loi de 1901, reconnue d'utilité publique et agréée par l'Education nationale au titre des "associations éducatives complémentaires de l'enseignement public"

École publique de Saint Jean de Touslas Coopérative scolaire

Une coopérative d'école ainsi qu'une coopérative de classe pour les élèves de cours moyen fonctionnent au sein de notre école.

Ces deux coopératives sont affiliées à l'Office Central de Coopération à l'École*.

La cotisation annuelle (adhésion + assurance) auprès de cet organisme de tutelle s'élève à 2,15€ par élève.

Une coopérative permet :

- d'acheter différents produits durant l'année scolaire pour permettre la réalisation de projets de classe (achat d'ingrédients pour des ateliers cuisine, de peinture pour les décors de la fête de l'école, ...)
- de vendre des produits confectionnés en classe ou de cession (photos de classe, fromages, ...) en vue de réaliser des projets de classe,
- d'assurer la responsabilité des élèves, des enseignants et des intervenants bénévoles durant ces activités,
- d'ouvrir et gérer un compte bancaire.
- **pour les élèves de cycle 3 d'autogérer financièrement des projets de classe.**

Les coopérateurs de CM ont élu aujourd'hui leurs représentants :

Pablo Ronzon (président), Célia Ebel-Delvallée et Vérane Imbert (secrétaires), Lucas Nicoli (trésorier).

Pour alimenter ces coopératives, vous pouvez effectuer un don libre sous enveloppe cachetée, par chèque ou en espèces, accompagné du coupon ci-dessous.

Nous vous proposons une mise de fonds de rentrée de 5€ par élève.

Merci d'avance !

Pour les parents des élèves de CM → Coop de la classe de CM,

Pour les parents des élèves des 3 autres classes → Coop de l'école.

Madame, Monsieur _____ participe(nt)

au financement de la coopérative de la classe de CM par un don de ____ €
en espèces par chèque à l'ordre de OCCE

Signature(s)

(*) OCCE (www.occe.coop) : association nationale créée en 1928, régie par la Loi de 1901, reconnue d'utilité publique et agréée par l'Education nationale au titre des "associations éducatives complémentaires de l'enseignement public"